

Les archives du port de Sète dans l'Hérault, ex-Syndicat
maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon
Stéphanie Drault

Citer ce document / Cite this document :

Drault Stéphanie. Les archives du port de Sète dans l'Hérault, ex-Syndicat maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon. In: La Gazette des archives, n°219, 2010. Vingt ans d'activité des services d'archives des Régions. pp. 51-54;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_219_3_4700

Document généré le 15/03/2017

Les archives du port de Sète dans l'Hérault, ex-Syndicat maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon

Stéphanie DRAULT

Le contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Région Languedoc-Roussillon est propriétaire des installations portuaires de Sète dans l'Hérault. Elle assure à ce titre, les fonctions d'autorité portuaire et d'autorité concédante. Le personnel du Syndicat maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon (SMNLR) a été mis à disposition de la Région dans les locaux qu'il occupait précédemment sous la responsabilité de l'État. Certains documents y sont demeurés pour la reprise de l'activité.

Une convention de transfert a été établie au 1^{er} janvier 2007 : « l'ensemble des biens du domaine public de l'État compris dans les limites administratives du port [...] sont transférés dans le patrimoine de la Région, à l'exception des établissements de signalisation maritime ». En avril 2007, le service régional des Affaires juridiques est saisi par le service des Archives régionales sur l'opportunité de passer une convention de mise à disposition des archives avec les Archives départementales de l'Hérault. La sous-direction des Ports est destinataire d'une copie de cette note.

Pour principe, les dossiers clos au 1^{er} janvier 2007 seront conservés le temps de leur durée d'utilité administrative par la collectivité régionale, après quoi ils seront versés aux Archives départementales compétentes. Les dossiers ayant été poursuivis ou produits à compter du 1^{er} janvier 2007 semblent de plein droit propriété de la collectivité régionale, sauf ceux de la capitainerie et de la

police qui seront versés aux Archives départementales compétentes après leur durée d'utilité administrative.

Les objectifs sont :

- d'alerter sur la législation des archives publiques ;
- de valoriser l'expertise du service des Archives régionales auprès des directions et services concernés ;
- de suggérer à la sous-direction des Ports la collaboration du service des Archives régionales qui est chargé de la collecte de l'ensemble des documents, du classement, de la conservation et de la communication des archives.

La saisine du service des archives par la sous-direction des Ports intervient le 18 juin 2008.

Les demandes de la sous-direction des Ports

État des lieux

Les archives de l'ex-SMNLR sont réparties sur deux sites distincts : le bâtiment du quai Philippe Régy et les docks du quai Richelieu à Sète, où l'on comptabilise une quinzaine de lieux de pré-archivage. Le volume des archives en pré-archivage correspond à une estimation de 500 ml, auquel s'ajoutent des plans (quatre graphithèques d'environ 1 000 plans bathymétriques pouvant faire l'objet d'un traitement spécifique pour être conservés à long terme, avec création d'une base de données pérenne et l'utilisation d'une GED avec numérisation des plans) et un fonds photographique (250 reportages et 15 000 diapositives).

État des méthodes de gestion

Après le recueil d'informations lors de visites, il a été constaté qu'un versement a été effectué par le SMNLR en 2005 aux Archives départementales de l'Hérault mais le bordereau conservé par le service n'est pas l'exemplaire validé par les Archives départementales.

De plus, le tableau de gestion du SMNLR a pu être retrouvé dans l'un des locaux de pré-archivage mais il n'a jamais été utilisé comme un document de travail et le plan de classement n'est pas appliqué.

Des mesures sont à mettre en place :

- rappeler le statut juridique des documents (État/Région) ;
- recruter un archiviste contractuel pour établir un récolement sommaire, permettant de sélectionner les dossiers utiles à l'activité régionale ;
- améliorer les conditions de conservation et de gestion des locaux (en limitant le nombre de locaux de pré-archivage, en leur attribuant exclusivement l'usage d'archivage et non de fournitures), en les sécurisant, en optimisant l'utilisation de l'espace (compactus), en entretenant les locaux, en installant des détecteurs incendie et des extincteurs (à poudre ou à eau sans additif) ;
- instaurer une organisation et des procédures de gestion (registre des sorties et des retours pour sécuriser les emprunts en interne, fiches de déplacement, etc.).

La sous-direction des Ports souhaite disposer d'informations exhaustives afin de faire elle-même le tri des archives utiles à la continuité de la gestion portuaire. Le service des archives prend note de cette demande et informe les Archives départementales de la situation.

Il est à noter que l'intervention du service des archives a lieu dans un climat difficile pour la gestion des ressources humaines. Il faut être rassurant car beaucoup d'agents pensent qu'il s'agit de leur ôter les archives de façon péremptoire.

Planning et étapes du projet

Le 17 juillet 2008 a lieu la visite des locaux de la sous-direction des Ports et transmission le 28 du même mois d'un diagnostic de l'état des lieux et des fonds. En septembre 2008, un accord est établi pour un récolement début 2009, avec une note à la direction des Ressources humaines pour le recrutement d'un CDD de trois mois : ceci est validé et inscrit au budget 2009. La procédure de recrutement débute en mars 2009 et l'archiviste contractuel est recruté le 1^{er} septembre 2009 pour deux mois : le projet a donc pris du

retard. Fin octobre, l'archiviste ne donne pas suite à la proposition de la Région de renouveler son contrat : cela suppose donc de réorganiser l'opération dans les plus brefs délais afin de ne pas perdre le bénéfice du travail engagé.

Afin de faire un point sur l'état d'avancement du traitement des archives, un rapport d'étape est transmis à la sous-direction des Ports. Les trois principaux locaux de pré-archivage ont été récolés soit environ 1 500 boîtes analysées. On estime que, sur ce même site, 1 000 boîtes restent à traiter.

Ce rapport d'étape permet de dresser un état des difficultés rencontrées lors de ce travail (problème de locaux, gestion des communications et apports de nouveaux dossiers dans des espaces ayant fait l'objet du récolement, etc.) et d'avertir du départ de l'archiviste dans la semaine à venir.

Il est nécessaire de terminer le récolement dans les meilleures conditions possibles en :

- recrutant un nouvel archiviste en urgence ;
- mobilisant des référents-archives pour conserver le travail accompli ;
- effectuant des déplacements ponctuels afin de voir si les consignes sont respectées.

Après les choix opérés par la sous-direction, il sera impératif de dresser un bordereau d'élimination réglementaire pour visa et d'établir un bordereau de versement à destination des Archives départementales pour les archives n'ayant plus d'utilité administrative à la sous-direction des Ports. De même, une formation de sensibilisation à l'archivage sera dispensée aux agents *in situ*, le tableau de gestion sera réactualisé et un réseau de correspondants sera mis en place. Enfin, les locaux de pré-archivage devront être réorganisés avec du mobilier adapté et une utilisation efficace de l'espace.

Stéphanie DRAULT
Archives régionales Languedoc-Roussillon
drault.stephanie@cr-languedocroussillon.fr